



prévécám

# NOTRE OFFRE DE SERVICES

---

Prévécám simplifie la santé au travail

# NOUS CONNAÎTRE



# PRÉVÉAM

## QUI SOMMES-NOUS ?

- ★ Agréé par le Ministère du Travail, Prévéam assure sa mission de santé au travail à **Paris intra-muros, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine** et possède une compétence géographique étendue pour les métiers du transport dans les départements 93 et 94.
- ★ Prise en charge des salariés, intérimaires, indépendants et dirigeants.
- ★ **7 centres parisiens** situés dans les 1er, 8e, 10e et 17e arrondissements de Paris.
- ★ **7 000 adhérents / 127 000 salariés suivis**, 80 % de TPE.
- ★ Chez **PRÉVÉAM**, nous sommes attachés à la qualité des prestations proposées à nos adhérents et à leurs salariés. C'est pourquoi nous travaillons à leur progression constante dans le cadre d'une **démarche qualité**.





# PRÉVÉAM

## NOS MISSIONS

### 4 MISSIONS, POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION



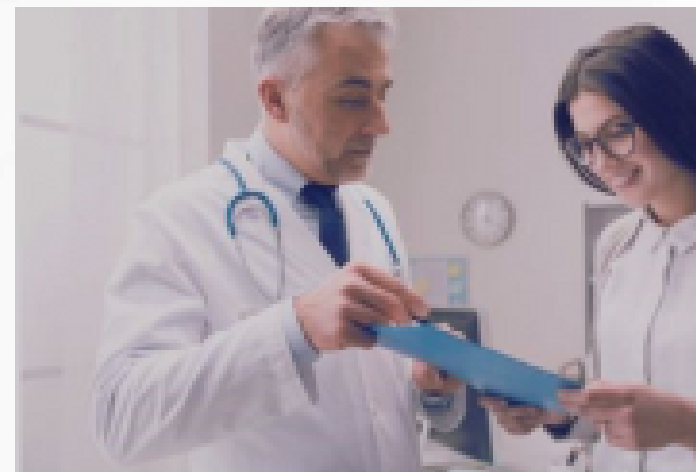
#### 1. ACTION EN ENTREPRISE

Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.



#### 2. SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Surveillance de la santé des salariés grâce aux visites médicales et examens.



#### 3. TRACABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

Suivi de l'évolution des expositions des travailleurs et surveillance des nouveaux risques pour la santé



#### 4. CONSEIL

Conseil des salariés et employeurs sur la santé et sécurité au travail





# NOS ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

préVéam

*C'est plus de 120 collaborateurs à votre service !*

*Nos équipes médicales*

Médecin du travail



Assure le suivi de l'état de santé

Infirmière en santé au travail



Secrétaire médicale



Organise les visites médicales

*Tous nos professionnels en santé au travail*

*Professionnels de santé et employeurs peuvent faire appel à certains intervenants en fonction des besoins repérés des salariés et entreprises.*



Conseiller en prévention des risques professionnels

Présente les prestations aux nouveaux adhérents et rédige la Fiche d'Entreprise



Technicien en prévention des risques professionnels

Repère et analyse certains risques spécifiques



Ergonome

Propose des améliorations des conditions de travail



Psychologue du travail

Soutient les salariés rencontrant des difficultés professionnelles



Assistante sociale du travail

Accompagne les salariés sur des problématiques socio-professionnelles

Comme le prévoit la réglementation, PRÉVÉAM garantit à chaque adhérent un niveau minimal de prestation compris dans les cotisations de base.



*Consultez notre catalogue offre socle/offre complémentaire*

# NOTRE OFFRE SOCLE





# LE SUIVI INDIVIDUEL

PRÉVÉAM assure l'ensemble des visites médicales et examens nécessaires au suivi individuel des salariés.

## La visite d'information et de prévention (VIP)



La **VIP** est réalisée par un professionnel de santé (médecin du travail, interne en médecine du travail ou infirmier en santé au travail), et donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi.

Elle permet :

- D'interroger le salarié sur son état de santé.
- De l'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail et les moyens de prévention existants.



## L'examen médical d'embauche

L'examen médical d'embauche est réalisé par le médecin du travail et donne lieu à la délivrance d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude.

Il a pour objet :

- De s'assurer que le salarié est médicalement apte.
- De proposer éventuellement des adaptations du poste ou une autre affectation.
- D'informer le salarié sur les risques des expositions au poste et les moyens de prévention.



# LE SUIVI INDIVIDUEL

PRÉVÉAM réalise les visites spécifiques en cas d'arrêt de travail prolongé ainsi que les visites à la demande en fonction des problématiques santé - travail.

## La visite de pré-reprise

Elle est réalisée par le médecin du travail pour **tout arrêt de travail de plus de 30 jours**.

Elle est utile pour :

- Prévoir des aménagements et adaptations du poste de travail.
- Emettre des préconisations de reclassement.
- Recommander des formations en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle.

## La visite de reprise

Elle doit être organisée à l'initiative de l'employeur **dans un délai de 8 jours maximum à compter de la reprise du travail** pour les types d'absence suivants :

- Absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail.
- Arrêt d'origine non professionnelle de 60 jours.
- Maternité et maladie professionnelle, peu importe la durée de l'arrêt.



## Les visites à la demande

La visite à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail est réalisée par le médecin du travail, **à tout moment**, indépendamment des autres visites et examens.

Elle permet de prendre connaissance ou suivre une problématique particulière.



# LE SUIVI INDIVIDUEL

En fonction de l'état de santé et des expositions professionnelles, le médecin du travail peut prescrire des examens complémentaires dont le coût est pris en charge par PRÉVÉAM.

## Les examens complémentaires

Dans le cadre des visites médicales du salarié, le médecin du travail peut réaliser ou prescrire des examens complémentaires nécessaires :

- À la détermination de la compatibilité entre le poste de travail et l'état de santé.
- Au dépistage d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel.
- Au dépistage des maladies dangereuses pour l'entourage professionnel du salarié.

Les examens complémentaires sont pris en charge par Prévéam.

Le médecin du travail peut choisir l'organisme chargé de pratiquer les examens. Ils sont réalisés dans des conditions garantissant le respect de leur anonymat.





# LE SUIVI INDIVIDUEL

Le médecin du travail et l'infirmière en santé au travail peuvent en fonction des besoins réorienter les salariés vers d'autres professionnels de santé PRÉVÉAM.



## Les entretiens individuels

Chaque professionnel de santé peut orienter les salariés en souffrance au travail ou confrontés à des problématiques socio-professionnelles vers **le psychologue du travail ou l'assistante sociale**.

★ **Les psychologues du travail** assurent un soutien ponctuel en cas de difficulté en lien avec le travail. Si besoin, ils orientent le salarié vers des professionnels de ville.

★ **Les assistantes sociales** reçoivent les salariés des entreprises adhérentes en entretien individuel. Elles interviennent sur les thématiques suivantes : maladie, AT/MP, invalidité, handicap, formation, procédure d'inaptitude ou encore retraite.





# NOS ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

---

**PRÉVÉAM réalise pour ses adhérents un vaste panel d'interventions en entreprise :**

- ★ Identification des risques professionnels par **l'élaboration et la mise à jour de la Fiche d'Entreprise (à l'adhésion puis au minimum tous les 4 ans)**.
- ★ **Conseils de prévention** adaptés aux activités de l'entreprise.
- ★ **Actions de prévention spécifiques** en fonction du secteur d'activité tous les 4 ans.
- ★ Études de poste pour **l'amélioration des conditions de travail** et l'adaptation de certaines situations en vue du **maintien dans l'emploi**.
- ★ Réalisation de **mesures d'ambiance** au travail (sonores, thermiques...).
- ★ **Conseils méthodologiques** pour l'élaboration du DUERP.
- ★ Participation au **CSSCT et CSE**.
- ★ **Aide à l'évaluation** de risques spécifiques (risque routier, risque de troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, risque chimique...).



# LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

## LES ATELIERS DE PRÉVENTION

Nous proposons régulièrement à nos adhérents des **ateliers de prévention**.

★ **Employeurs**, ils vous permettent d'acquérir les bases de la réglementation et des méthodes pour évaluer et prévenir les risques dans votre entreprise.

★ **Salariés**, ils vous informent des risques liés à votre activité et vous aident à devenir acteur de votre santé et sécurité au travail.

### Nos ateliers les plus demandés :

- **À destination du public en charge de la prévention des risques :**

- o Document-Unique (évaluer les risques professionnels)
- o Risques psychosociaux (évaluer et prévenir les RPS)
- o Alcool et drogues au travail : parlons-en !

- **À destination de tout public :**

- o Initiation aux gestes de premiers secours (apprendre les gestes qui sauvent)
- o Ergonomie du travail sur écran (informations/recommandations)
- o Risque routier professionnel (être acteur de sa sécurité)



*Cette liste n'est pas exhaustive. Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos sessions sur notre [site internet](#).*



# LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

## LE E-LEARNING

Nous sommes soucieux de proposer à nos adhérents des méthodes d'apprentissage adaptées à leurs besoins. C'est pourquoi nous mettons à disposition différents modules d'e-learning.

Apprenez à votre rythme et de n'importe où !

Ces formations se veulent résolument flexibles et modernes.



## Nos modules

★ Le risque routier



★ Le risque chimique

★ Le sommeil indispensable à la vie

★ Manutention manuelle de charges

★ Gérer la sous-traitance



★ Le risque bruit



★ L'évaluation des risques

★ Le risque TMS (postures et gestes)



★ Les risques psychosociaux (RPS)

★ Consommations, addictions et vie professionnelle



# LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

---

## PRÉVÉAM ACCOMPAGNE SALARIÉS ET EMPLOYEURS

*Tout travailleur peut un jour être confronté à un problème de santé risquant d'avoir un impact dans l'exercice de son activité professionnelle.*

La **prévention de la désinsertion professionnelle** regroupe un ensemble de dispositifs et d'actions pour éviter qu'un salarié perde son emploi en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une situation de handicap.

Les professionnels de santé PRÉVÉAM se mobilisent pour :

- ★ Anticiper les risques d'inaptitude ou d'absentéisme prolongé par un suivi régulier des travailleurs à risque.
- ★ Maintenir le salarié dans l'emploi en adaptant son poste ou en facilitant sa réintégration après une absence prolongée.
- ★ Favoriser le retour à l'emploi après une période d'arrêt de travail et limiter le risque de rechute.

# LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

## LES OUTILS DU MAINTIEN EN EMPLOI

*PRÉVÉAM* peut mobiliser, en collaboration avec différents partenaires, des dispositifs visant à favoriser le maintien en emploi.

- ★ **Visite de pré-reprise** pour accompagner les salariés après un arrêt prolongé.
- ★ **Rendez-vous de liaison** pour les arrêts d'au moins 30 jours.
- ★ **Essai encadré** pour permettre à un salarié de tester un nouveau poste ou des aménagements dans son emploi, durant son arrêt de travail.
- ★ **Étude de poste** visant à analyser les conditions de travail pour comprendre et limiter les risques en proposant des aménagements matériel et/ou organisationnel.
- ★ **Information des employeurs** sur les enjeux du maintien en emploi, l'aménagement des postes, et les bonnes pratiques pour prévenir les risques d'inaptitude.
- ★ **Orientation vers des partenaires externes.**



# LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

## CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

*La Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) a été créée afin de prévenir le risque de désinsertion professionnelle des salariés et de favoriser le retour à l'emploi et/ou le maintien dans l'emploi.*

### • Qui la compose ?

Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, psychologue du travail, ergonomes, infirmier-es en santé travail, médecins du travail) et partenaire en fonction des besoins (CAP EMPLOI).

### • Qui peut l'activer ?

Elle est activée par **le médecin du travail en charge du suivi du salarié**, après avoir vu ce dernier en visite médicale et dès qu'il perçoit que la situation est complexe ou nécessite une approche pluridisciplinaire. Le consentement éclairé du salarié est indispensable ainsi que sa motivation à rester en emploi.

### • Quel est son objectif ?

L'objectif est d'**étudier les différentes solutions possibles visant à maintenir le salarié en emploi.**

La cellule permet de faciliter la coordination des actions des différents acteurs du maintien en emploi, l'élaboration des plans d'accompagnement ainsi que le suivi des actions mises en place.



PRÉVÉAM propose à ses adhérents des prestations sur mesure dans le cadre de son offre complémentaire.



[Consultez notre catalogue offre socle/offre complémentaire](#)

# NOTRE OFFRE COMPLÉMENTAIRE





# APPORTER NOTRE EXPERTISE SUR UN RISQUE SPÉCIFIQUE

PRÉVÉAM propose plusieurs prestations permettant d'accompagner les entreprises dans l'étude approfondie de certains risques professionnels et dans le déploiement d'outils et méthodes visant à les prévenir.

- ★ L'accompagnement à la mise en place d'une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)
- ★ L'analyse du risque routier
- ★ L'analyse des risques physiques et organisationnels

*Tarification : 1000 € HT / intervenant / jour*





# PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT **SUR-MESURE**

---

Nos professionnels apportent leur expertise pour accompagner les entreprises dans le déploiement de différents projets (support méthodologique, mise à disposition de ressources, réunions de pilotage...).

- ★ La conception d'espaces de travail
- ★ L'accompagnement à la mise en place de projet sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

*Tarification : 1000 € HT / intervenant / jour*





# METTRE À DISPOSITION DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

---

Sur demande, nous assurons la disponibilité de nos spécialistes afin d'apporter notre expertise et notre soutien aux entreprises se trouvant dans certaines situations à risque (PSE, fusion/absorption, salariés précarisés...).

Nous vous accompagnons également dans la gestion de conflits.

★ L'accompagnement social des entreprises et des salariés

★ Les permanences de soutien psychologique individuel en entreprise

*Tarifification : 1000 € HT / intervenant / jour*

★ La médiation

*Tarifification : 150 € HT / heure*





pré♥éam

Prévéam simplifie la santé au travail

<https://preveam.fr/>